

Plan France pour l'aide au maintien à domicile

Fondation pour La Mémoire de la Shoah

Marc FOHLEN-WEILL

2021

Qui sont les victimes de persécutions antisémites?

- **Déportés** ► Pension versée par l'ONAC
- **Orphelins de la Shoah** : - de 21 ans en 1945 / parent assassiné ► rente orphelin ONAC
- **Bénéficiaires de BEG** ► indemnisations allemandes dans les années 1950 et 1960
- **Claims Conference** : indemnise pour les persécutions subies, « la privation de liberté »
- **Ghettos, travail forcé, déportation, fuite hors de France (Suisse)...**
- **Enfants cachés au sens large** : ayant caché 4 mois son identité juive dans un pays occupé par les nazis ► Article 2 Claims Conference
- **Autres persécutions et privations de liberté** :
 - Afrique du Nord (exclusion de l'école en Algérie, déplacements de domicile au Maroc, chef de famille en camp de travail en Tunisie) ► Hardship Fund Claims Conference, y compris si on était en gestation (jusqu'en 43)

Pourquoi si peu de personnes en bénéficient?

- **Manque d'information** : c'est pour cela que la FMS a décidé d'agir
- **Démographie** : En France, les survivants sont plus jeunes qu'ailleurs (beaucoup d'enfants sauvés) : beaucoup n'ont pas encore fait de demande car ne se considèrent pas comme prioritaires
- **Manque d'anticipation** : Les opérateurs doivent anticiper selon les besoins des personnes déjà connues. Selon sa situation, et selon les budgets disponibles, on peut être servi tout de suite ou cela peut prendre plus de temps.
 - ▶ **Signalez vous, même si ce n'est pas pour tout de suite !**
- **L'aide est un complément** : il faut d'abord activer une aide publique (APA, CNAV etc), et la Claims vient en complément de ces aides.
 - ▶ Il faut demander l'aide publique, même si on est au-dessus des critères
 - ▶ Si réponse positive, il faut d'abord utiliser le plan d'aide public avant l'aide Claims
 - ▶ Si réponse négative, on peut quand même obtenir de l'aide Claims

Vous avez besoin d'une aide à domicile

Comment faire?

- Vous contactez l'opérateur
- Il vous explique ce dont il a besoin (carte d'identité, formulaire de consentement, numéro d'indemnisation Claims ...)
- Il vient vous rencontrer
- Il vous accompagne pour la demande APA ou CNAV, si elle n'a pas été déjà faite
- Une fois tous les éléments réunis, il vous fait une proposition de prise en charge partielle du financement
- Au départ, seules quelques heures sont prises en charge
- Au fur et à mesure (tous les ans) , les besoins sont réévalués, ce qui permet d'accompagner la perte d'autonomie

Vous n'avez pas de prestataire ou vous êtes prêt à en changer ? Paris & Proche banlieue

Adiam Solidarité : 06 64 18 34 73

- Rapidité de prise en charge et de décision
- S'occupe de l'APA et des démarches nécessaires
- Aide et possibilité de participation financière si plan public complet
- Autres services financés par la FMS: soutien émotionnel, dialogue

Vous n'avez pas de prestataire ou vous êtes prêt à en changer ? Paris

Logivitaë : 01 43 45 05 06

- S'occupe de l'APA et des démarches nécessaires
- Prise en charge immédiate temporaire sur fonds FMS
- Puis, dès que l'accord avec le Casip intervient, possibilité de relais de financement par la Claims

Vous avez déjà un prestataire ou une personne en gré à gré Paris + Ile de France + Nord

Casip-Cojasor : 01 49 23 71 30

- Actuellement, un peu d'attente à prévoir
- Démarrage de l'aide à domicile : jusqu'à 300 euros/ mois
- Possibilité à terme d'être aidé sur d'autres besoins (transport, soins dentaires, prothèses auditives etc)

Si vous n'avez pas encore fait de demande d'indemnisation Claims

Demande d'article 2 (580€ / mois) : dossier à remplir

Passerelles peut vous accompagner si besoin

Critères financiers larges

Demande Hardship Fund (2500€ versement unique) : dossier à remplir plus simple.

BEG : faire demande pour fonds enfant survivant auprès de la Claims, si né après 1927

Réversion / conjoint décédé bénéficiaire article 2 : pension pendant 9 mois (dossier à compléter et envoyer à la Claims Conference) ; pas d'aide au maintien à domicile

Vos questions...

Marc WEILL

Chargé de l'animation territoriale pour la FMS

06 45 75 24 18

externe.mweill@fondationshoah.org

Marc FOHLEN WEILL

Fondation pour la Mémoire de la Shoah

10 Avenue PERCIER 75008

Fondation
pour la
Mémoire
de la
Shoah



Merci!

